

A Bollène, le 24 mars 2020

Madame Muriel PENICAUD
Ministère du Travail
127 rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Secrétariat du Président

Communauté de Communes
Rhône Lez Provence
1260 Avenue Théodore AUBANEL
CS20099 – 84500 Bollène
Tél. 04 90 40 01 28

Réf. AZ/CR/AH – n° 0225

Objet Sécurisation des emplois actuels et à venir face au coronavirus

Madame la Ministre,

L'épidémie qui nous touche est bien sûr une crise sanitaire d'une ampleur inédite – comme doit l'être, et chacun le comprend, le dispositif mis en place pour enrayer la propagation du coronavirus. Passées les premières heures, les citoyens ont, je crois, progressivement intégré dans leur grande majorité les mesures de confinement et les contraintes qu'elles imposent, tant dans le cadre de la vie professionnelle que dans la sphère privée.

Sur le terrain, les collectivités locales doivent s'adapter, assurer la continuité des services indispensables et, lorsque c'est nécessaire, inventer de nouveaux modèles pour accompagner au mieux les habitants, évidemment dans le strict respect des consignes sanitaires. La communauté de communes Rhône Lez Provence a ainsi maintenu son accueil téléphonique et ouvert, à destination des entreprises, un service d'information et d'accompagnement à distance, avec 6 agents dédiés.

De part et d'autre, des habitants qui nous contactent comme des entreprises qui nous sollicitent, revient souvent un certain sentiment d'incompréhension quant aux annonces faites par le gouvernement.

En particulier, je souhaite par ce courrier attirer votre attention sur trois points, relevant du champ économique et de l'intervention possible de votre administration :

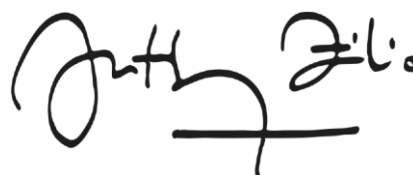
- Le confinement a imposé la fermeture immédiate d'un certain nombre d'entreprises ; pour d'autres, il a été demandé d'organiser le télétravail lorsque cela est possible. Restent un très grand nombre d'entreprises et de salariés, dont l'activité impose la présence sur place et pour lesquels l'impression de flou perdure. J'en veux pour témoins les acteurs du BTP, par exemple, dont beaucoup s'interrogent : comment faire la part des choses entre le maintien de l'activité (avec les risques sanitaires que cela peut supposer) et l'arrêt provisoire (et les

conséquences économiques que l'on imagine) ? **Il me semble indispensable – et c'est ce que demandent nos interlocuteurs de terrain – qu'une communication claire soit rapidement donnée par le Gouvernement.**

- Au moins parmi les activités dont le maintien est jugé essentiel pour la bonne marche de notre société, de très nombreux salariés sont exposés quotidiennement, au contact de la population. Je pense par exemple au personnel de soin, aux salariés des commerces de première nécessité, aux aides à domicile, aux agents techniques chargés de la collecte des déchets ou l'entretien des biens publics... la liste est longue mais le constat est unanime : il leur est aujourd'hui très difficile de se procurer les matériels de protection indispensables (notamment masques, gants, gels hydroalcooliques). Vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'il est inacceptable d'exposer ainsi, du fait de la pénurie locale, des salariés à une contagion, alors que par leur travail ils assurent une mission indispensable pour chacun d'entre nous. **Madame la Ministre, la situation est grave. Au-delà des annonces faites, il faut maintenant que les livraisons des matériels de protection se fassent très rapidement, jusque dans nos territoires, et pour tous les salariés actuellement inquiets à juste titre.**
- La crise est d'abord sanitaire, c'est évident. Mais pour nombre d'entreprises, elle est aussi économique. Chefs d'entreprises, artisans, libéraux, indépendants, nous recueillons de très nombreux témoignages d'acteurs économiques très démunis face à une chute d'activité qu'il leur avait été impossible d'anticiper. Un premier train de mesures d'accompagnement a été annoncé. Le sentiment prédominant, sur le terrain, est que ces mesures manquent de clarté, qu'il est compliqué de s'y retrouver et surtout qu'elles ne pourront suffire, notamment pour les plus petites entreprises confrontées à leur fermeture de fait. **Madame la Ministre, je veux attirer votre attention sur les conséquences économiques de cette crise sanitaire. Si nous ne parvenons pas à accompagner suffisamment le tissu économique local – et je veux parler là très concrètement d'aides techniques et financières –, à la pandémie du Covid-19 succèderont des difficultés économiques et sociales dont nous peinerons à nous relever. Là aussi, le rôle des pouvoirs publics est essentiel.**

Madame la Ministre, vous l'aurez compris, je souhaitais vous faire part de l'inquiétude très clairement ressentie localement, aussi bien par les chefs d'entreprises que par les salariés, autant dans la protection qu'ils sont en droit d'espérer face à ce virus que dans le maintien à moyen terme de leur activité.

Souhaitant que notre appel puisse être entendu, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Anthony ZILIO

Président de la Communauté de Communes